



# Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2023 Association Rothéneuf-Environnement

Tenue le 22 Juillet 2023 à 17h00 à la

**Maison de quartier de Rothéneuf – Rue Mac Donald Stewart**

Identification de l'association : Rothéneuf-Environnement

Siège social : BP 20004 – 35404 Saint Malo

Les membres de l'Association Rothéneuf Environnement se sont réunis en assemblée à la Maison de Quartier de Rothéneuf, Rue Mac Donald Stewart. L'assemblée générale ordinaire est présidée par Didier Gautier Président de l'Association.

La validité de la convocation en date du 19 juin 2023 est reconnue par les membres de l'Association et aucune remarque préalable n'a été formulée avant ouverture de l'Assemblée Générale. La liste d'émargement et les pouvoirs sont disponibles auprès du secrétariat de l'association.

- Rappel que la présidence et le secrétariat de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) seront assurés par le Président et le Secrétaire-adjoint de Rothéneuf Environnement en absence excusée du Secrétaire pour raisons familiales.

- Rappel que les statuts actuels de Rothéneuf Environnement ne prévoient pas de quorum pour toute prise de décisions.

## **Rappel de l'ordre du jour :**

### ***A/ Première partie : Accueil de M. Gilles LURTON, maire de Saint-Malo, et débat ;***

Exposé de sa vision sur le devenir de la frange sud de Rothéneuf et les enjeux du futur PLU, débat avec les participants.

### ***B/Seconde partie : AGO de l'association R.E. ; les adhérents seront amenés à :***

- Point 1 : Ratifier la cooptation et élection en tant qu'administrateur de M. Bruno BOURRY, intervenue en janvier 2023 ; (Vote) ;

- Point 2 : Approuver le rapport moral et d'activité de l'année 2022 ; (Vote)

- Point 3 : Approuver le rapport financier de l'année 2022 ; (Vote)

- Point 4 : Approuver le compte de résultat prévisionnel 2023 ; (vote)

- Point 5 : Fixer le montant de la cotisation 2024 ; (vote)

- Point 6 : Perspectives et actions proposées année 2023 ; (vote)

- Questions diverses.

## **A/ Première partie – Débat en présence de monsieur le maire.**

Didier GAUTIER, Président de l'association remercie de leur présence les adhérentes et adhérents et accueille le maire, M. Gilles LURTON, qui a proposé d'assister au début de cette AGO afin d'informer les adhérents de l'avancement des différents dossiers qui intéressent Rothéneuf, la Frange Sud et sa mise en valeur environnementale, et d'une façon générale l'élaboration en cours de la révision du PLU.

Le maire était accompagné de Mme Tiphaine RENARD adjointe à la vie associative et de M. Jacques HARDOUIN conseiller municipal du quartier de Rothéneuf. Les principales interventions du maire sont rapportées ci-après par thème.

- *Sanctuarisation des zones humides*

Le maire a rappelé le principe de la sanctuarisation des zones humides sur la ville de St Malo et il a confirmé la réhabilitation prochaine des zones humides détériorées par les travaux de terrassement entrepris en octobre 2019 sur le secteur des « 3 Cheminées ». Ainsi que l'association l'a demandé, la méthodologie proposée par l'écologue du groupe Lamotte/SACIB pour cette réhabilitation devra avoir été validée auparavant par la Commission Locale de l'Eau auprès de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Rance Frémur (EPTBRF). Les travaux de réhabilitation pourraient se dérouler pendant l'hiver 2023/2024.

Didier GAUTIER rappelle que Rothéneuf Environnement suivra avec attention la réalisation des travaux de réhabilitation des zones humides et, en particulier, les conditions de circulation des camions dans cet endroit sensible, proche du bourg de Rothéneuf et du Manoir Jacques Cartier.

- *Création d'un Espace Naturel Sensible*

Le maire a confirmé que la ville de St Malo avait proposé, conformément aux souhaits de l'association, de demander au Conseil Départemental la labellisation d'un « Espace Naturel Sensible » (ENS) sur une grande partie de la Frange Sud de Rothéneuf.

Il est cependant précisé que les travaux de réhabilitation des zones humides sont un préalable obligatoire pour que la ville finalise son dossier de labellisation d'un ENS sur la Frange Sud de Rothéneuf. Le maire a annoncé que ce projet sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal probablement à la fin du mois de septembre 2023. Dans ce cadre, la Ville devra également procéder sur le site à une étude de la biodiversité et à une revue de patrimoine de la faune et de la flore, puis rédiger un plan de gestion de l'ENS en lien avec les propriétaires des terrains situés sur la zone, et enfin, après aménagement, prévoir une ouverture du site au public. Il a également évoqué le principe de préemption des terrains de la zone sensible pour effectuer certains travaux dont les chemins, sans que ce point ne soit vraiment explicité.

Il a été ajouté que le Conseil Départemental pourra financer, sous forme de subventions, certains des travaux envisagés pour préserver le site tels que la création de ponts, de mares, d'espaces dédiés à l'éco-pâturage, aux ruches, la plantation d'arbres ou la remise en culture de certaines parcelles agricoles.

L'association Rothéneuf Environnement a d'ores et déjà demandé à être associée à l'élaboration, puis à la gestion du projet.

- *Extension du Parc Naturel Régional Rance-Emeraude*

Le maire a rappelé la décision de la ville de St Malo d'intégrer la partie rurale de la Péninsule de Rothéneuf dans le futur Parc Naturel Régional Rance Emeraude en cours de création par la Région Bretagne. Cette décision répond en grande partie à une demande émise par Rothéneuf Environnement, car il s'avère que l'intégration de la partie urbaine de Saint Malo, dont la partie urbanisée de Rothéneuf, n'est pas compatible, selon les services de la Préfecture, avec le principe de création d'un PNR.

- *Principes de la révision du PLU*

S'agissant de la révision du PLU, le maire a confirmé son calendrier à savoir que, sauf nouveaux aléas, le projet finalisé devrait être soumis à l'examen du Conseil Municipal en fin d'année ou au début 2024, avant d'être adressé aux personnes publiques associées à son élaboration et qui auront trois mois pour joindre leurs avis au dossier. Le projet de PLU, ainsi complété, sera ensuite mis en enquête publique pour une approbation définitive au cours du second semestre de cette même année.

Il a précisé que le choix récent de la localisation du site de l'hôpital sur la zone Atalante permet en effet d'avancer sur les futurs zonages du PLU et qu'il vient d'avoir connaissance des enjeux du développement possible sur les terres agricoles enfin arrêtés par la Région Bretagne dans le cadre de l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Ce schéma prévoit pour le Pays de Saint-Malo une urbanisation d'environ 450 hectares sur 10 ans à répartir préalablement entre les 4 intercommunalités qui constituent le « Pays de Saint-Malo ».

Le Maire n'a pas caché la difficulté de répondre à ces enjeux correspondant à la division par 2 de l'artificialisation des 10 dernières années.

Il a rappelé que, selon certaines prévisions, le « Pays de St Malo » pourrait accueillir 40 000 nouveaux habitants dans les 10 ans à venir !

De même, il a confirmé la volonté des services de l'Etat de contraindre la ville à la construction de 500 à 530 logements par an pour répondre à cet enjeu de territoire dont l'accroissement de sa population, mais de façon peu convaincante le maire a confirmé que pour la ville de Saint-Malo la construction de tous ces logements a pour seul objectif le maintien de la population à 47000 habitants.

Il a également mentionné la démarche de la ville consistant à contrarier l'extension des résidences de vacances de courte durée et aussi le classement de Saint-Malo en zone tendue ce qui va permettre dès 2024 l'augmentation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Mais la ville se heurte à des contentieux non encore jugés ce qui rend difficile l'accélération de la mise en œuvre de ces mesures.

Sur ce sujet également, le président de RE a rappelé que l'association Rothéneuf Environnement ne manquera pas d'être attentive au respect des lois « Climat et Résilience » et « Littoral », dont les règles permettent de préserver la biodiversité et les zones humides, et désormais, de protéger les terres agricoles.

Interrogé par le président sur la compatibilité d'une urbanisation, même réduite, de la frange sud au regard du SCoT, le maire n'a pas répondu.

- *Desserte de Rothéneuf*

Plusieurs questions des participants ont porté sur les problèmes de circulation et de desserte de Rothéneuf. Le maire a précisé que les études en cours sur le secteur de La Houssaye devraient conduire à l'amélioration de cette desserte. Il a mentionné également le projet de faire une déviation partielle du boulevard John Kennedy pour permettre la réalisation d'une future base nautique. Ce point n'a pas été totalement développé ni compris par l'assistance.

Le devenir de la Rue Mac Donald Stewart a été évoqué. Cette rue ne devrait pas être modifiée.

En substance, le Maire a laissé entendre qu'il était très difficile d'améliorer les infrastructures à l'intérieur du bourg de Rothéneuf si ce n'est à l'angle de l'église. Il en ressort à demi-mots qu'il n'y aura pas de nouvelle route, le projet précédent ayant été rejeté.

- *Développement économique*

Le maire a précisé qu'il restait très attentif aux demandes de 73 entreprises à la recherche de superficies pour le transfert ou l'installation de nouvelles activités sur l'agglomération de St Malo et que le choix de la zone Atalante pour l'hôpital ne favorisait pas le dialogue.

- *Développement touristique*

Interrogé sur les problèmes de circulation constatés dans le bourg de Rothéneuf, le Maire a tenu à indiquer qu'à ses yeux, « si certains se plaignent des touristes, il estime au contraire, de son côté, qu'il n'y en a pas assez en ce moment et que les professionnels commencent à faire grise mine. Il y a beaucoup d'espace à St Malo et nous devons être heureux d'accueillir ceux qui veulent venir ».

Par conséquent, il ne s'opposera pas au développement touristique de Saint-Malo.

- *Submersion marine*

Concernant les risques de submersion marine le maire a également rappelé que la ville de Saint-Malo était ville pilote pour le traitement du recul du trait de côte et ses conséquences sur les constructions en limites de falaises littorales. Enfin il a confirmé que les services de l'Etat entendaient appliquer à Saint-Malo les nouvelles contraintes de submersion marine, obligeant la ville à l'élaboration d'un nouveau PPRSM dans le cadre du futur PLU, celui approuvé en 2017 étant caduque.

Après plus d'une heure de débat, le maire a remercié l'assistance et le Président pour ces échanges.

## **B/ Seconde partie : Assemblée Générale Ordinaire**

### **1/ Ouverture de séance :**

Un tableau de présence des membres de l'Association a été dûment signé par les adhérents présents de même que l'émargement pour les adhérents ayant transmis un pouvoir. Ces documents (feuilles d'émargements et pouvoirs) seront archivés avec le présent procès-verbal.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

#### **Désignation du Président de séance**

En qualité de Président de l'association Rothéneuf Environnement, Didier Gautier assure la présidence de l'assemblée. Aucune opposition à cette présidence n'a été formulée.

#### **Secrétariat de l'Assemblée Générale**

La fonction de secrétaire de l'AGO est assurée par le secrétaire-adjoint de l'association, Jean-Pierre JUGAND.

#### **Ouverture de séance**

Le Président ouvre la réunion en remerciant à nouveau les adhérents présents à cette AG.

Le Président déclare alors le début de l'assemblée :

**Nombre de présents : 26**

**Nombre de procurations : 20**

### **2/ Résolution AGO N°1 : Ratification de 1 administrateur coopté.**

Le président propose la ratification d'un administrateur, M. Bruno BOURRY, coopté par le Conseil d'Administration en janvier 2023, absent excusé à la présente AGO.

#### **Vote**

La majorité des participants ne souhaitant pas voter à bulletins secrets, la résolution N°1, valant ratification et élection de l'administrateur coopté mentionné ci-dessus, **a été approuvée, à mains levées, à l'unanimité des participants.**

### **3/ Résolution AGO N°2 : Rapport moral et rapport d'activité de l'association en 2022.**

Le Président de Rothéneuf Environnement présente ensuite le rapport moral et le compte rendu d'activités de l'association.

Il précise que 2022 a été marquée par une activité intense et des résultats non négligeables

- Une activité intense avec :

- Près d'une centaine d'adhérents/cotisants et plus de 650 sympathisants ; pour l'année 2023, le conseil d'administration espère le même nombre d'adhérents ;
- 3 associations malouines partenaires auxquelles il faut ajouter Eau et Rivières de Bretagne ;
- Des réunion mensuelle du Bureau ; une réunion trimestrielle du CA ;

- Plusieurs courriers échangés avec le Maire ;
- De nombreuses participations à des réunions publiques ou de travail sur la préparation des futurs documents (PADD – PLU – projets d’OAP) ;
- Des contributions écrites aux enquêtes publiques du PADD et du PNR ;
- Des bulletins d’informations régulièrement adressés aux adhérents.

- Des résultats non négligeables qu’il va falloir concrétiser :

- Une reconnaissance comme interlocuteur légitime pour la protection des espaces naturels et de l’environnement (avec des réponses systématiques de la part du Maire à nos différentes demandes/interrogations) ;
- Des avancées significatives avec 3 points majeurs :
  - La réhabilitation des zones humides selon le vœu émis par l’AG 2022 ;
  - La création d’un espace naturel sensible sur la Frange Sud de Rothéneuf, comme demandé par le CA en janvier 2022 ;
  - L’intégration partielle de la péninsule de Rothéneuf dans le Parc Naturel Régional Rance-Emeraude (dont la partie zone humide), proposée par le CA en janvier 2023.

### Vote

La majorité des participants ne souhaitant pas voter à bulletins secrets, la résolution N°2, validant le rapport moral et le rapport d'activité, présentée par le Président de l'association, a été approuvée, à mains levées, à l'unanimité des participants.

### 4/ Résolution AGO N°3 : Point sur la situation financière à la fin décembre 2022.

Le rapport financier est présenté par le Président en absence du trésorier de l’association Rothéneuf Environnement, absent et excusé. Ce rapport a été adressé à tous les adhérents de l'association avant la tenue de la présente AG.

Compte résultat 2022 ( validation C.A du 16 juin 2023)					
Charges		Montant	Ressources		Montant
Administration	Informatique	85,7		Cotisations ( 84 )	1285
	Services bancaires	13,5		Dons	250
	Frais postaux	118,8		Banque	18,23
	Frais déplacement				intérêts Livret
	Assurance	88,04			
	Fournitures administratives	104,54			
	Remboursement dettes ( FNP )	0			
	Charges constatées d'avance	118,8			abonnement poste 2023
Associations	Cotisations	50			
Prestations	Honoraires	0			
		579,38			1553,23
					973,85
Fin 12/2022					
LIVRET					1344,22
COMPTE COURANT					1727,18

## Situation financière 2022

### Vote

La majorité des participants ne souhaitant pas voter à bulletins secrets, la résolution N°3 concernant la situation financière à la fin de l'année 2022 **a été approuvée à mains levées et à l'unanimité.**

### 5/ Résolution AGO N°4 : Valider le rapport financier prévisionnel 2023

Le bilan financier prévisionnel pour l'année 2023 est présenté par le Président en absence du trésorier de l'association Rothéneuf Environnement, absent et excusé. Ce bilan prévisionnel a été adressé à tous les adhérents de l'association avant la tenue de la présente AGO.

PREVISIONNEL 2023						
Charges			Montant	Ressources		Montant
Administration	Informatique		75		Cotisations	1300
	Services bancaires		15		Dons	250
	Frais postaux		118,8		Banque	20
	Frais déplacement		0			
	Assurance		96,44			
	Fournitures administratives		50			
	Remboursement dettes (FNP)		0			
Associations	cotisations		50			
Prestations	Honoraires juridiques		0			
<b>Total</b>			405,24			1570
<b>Résultat</b>						1164,76

### **Rapport financier prévisionnel 2023**

### Vote

La majorité des participants ne souhaitant pas voter à bulletins secrets, la résolution N°4, validant le rapport financier prévisionnel pour l'année 2022, **a été approuvée, à mains levées et à l'unanimité.**

### 6/ Résolution AGO N°5 : Fixer le montant de la cotisation 2024

La proposition du Conseil d'Administration de l'association est de reconduire en 2024 les montants fixés pour l'année 2023 à savoir :

- 15€ par adhérent
- 20€ pour un couple
- 20 € pour une personne morale

### Vote

La majorité des participants ne souhaitant pas voter à bulletins secrets, la résolution N°5, validant le montant de la cotisation, **a été approuvée, à mains levées et à l'unanimité.**

## 7/ Résolution AGO N°6 : Perspectives et actions proposées année 2023

Le Président de Rothéneuf Environnement présente :

- Des points de vigilance pour les années 2023/2024 :
  - Les projets d'OAP sur la FSR et La Houssais ; le Pont Robert ; le projet de pénétrante sud ;
  - La création éventuelle de nouvelles zones d'activités sur des espaces agricoles ;
  - Le reboisement en zone urbaine dans le cadre de l'élaboration du PLU pour améliorer la qualité de l'air, diminuer l'effet des îlots de chaleur, favoriser la biodiversité ;
  - L'approvisionnement en eau de l'agglomération malouine ;
  - Les risques de submersion marine ;
  - La lutte contre les pollutions (air, eau) ;
  
- Des perspectives d'actions pour les années 2023/2024
  - Une contribution active aux discussions sur l'élaboration du PLU (Protection stricte de toutes les zones humides, favoriser le reboisement et la biodiversité en ville, lutter contre les pollutions...)
    - ✓ Pas de concessions sur le plan juridique : respect strict de la loi Climat et Résilience, prise en compte des nouvelles directives sur la submersion marine ;
  - Le maintien de la concertation avec le Maire et ses services ;
    - ✓ Pas de volonté de blocage ;
  - La remise en état des zones humides de la FSR ;
    - ✓ Sujet prioritaire, mais délicat ;
  - Une réflexion pour une meilleure liaison du Nord de la Ville aux axes structurants ;
    - ✓ Rester attentif aux problèmes de circulation.

### Vote

La majorité des participants ne souhaitant pas voter à bulletins secrets, la résolution N°6, validant les points de vigilance et les perspectives d'actions pour les années 2023/2024, **a été approuvée, à mains levées et à l'unanimité.**

**L'assemblée générale a été clôturée à 19 heures 20.**

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Préparé à Saint-Malo à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juillet 2023 par le président de séance.

Le Président

Didier GAUTIER

Le Secrétaire-adjoint

Jean-Pierre JUGAND